

TRICASTIN: Menaces sur la forêt drômoise ? (suite)

Une utilisation problématique des fonds publics

En 1983 le Conseil Général de la Drôme décide d'utiliser l'eau chaude issue de l'usine d'enrichissement d'uranium du Tricastin pour créer un réseau de chaleur qui alimentera des serres, et des logements sur Pierrelatte puis plus tard la ferme aux crocodiles. Le SMARD, syndicat mixte d'aménagement rural de la Drôme réalisera ce réseau, prendra en charge la construction des serres et assumera, avec la garantie du Département, l'ensemble du risque commercial et financier de l'opération. Malfaçons, mauvaise conception, dépôts de bilans d'entreprises... De 1983 à 2010, cette affaire a coûté très cher au département qui a dû se substituer au syndicat et lui apporter une aide de 44 890 589 euros, comme le mentionne un rapport de la chambre régionale des comptes en 2005 (à lire sur notre site). Le SMARD est maintenant chargé de solder les nombreux contentieux...

Une nouvelle folie ?

Début 2012, l'usine d'enrichissement d'uranium arrêtera son activité. Le Conseil Général a confié à une entreprise délégataire, Coriance, la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle chaufferie qui devra prendre le relais pour continuer à alimenter le réseau de chaleur. Après différentes recherches, Coriance propose alors un projet de centrale à cogénération biomasse, au bois.

Soumis à enquête publique en juin dernier, cette centrale nécessite l'utilisation annuelle de 150 000 tonnes de plaquettes bois. La FRAPNA Drôme, plusieurs conseillers régionaux, Europe écologie s'interrogent entre autres, sur le réalisme du plan d'approvisionnement proposé (voir contribution de la FRAPNA Drôme à l'enquête publique sur notre site.)

Rencontre avec le Conseil Général

Le 10 octobre 2011, des membres du bureau de la FRAPNA Drôme rencontrent le Conseil Général qui souhaite échanger sur ce dossier. Lors de cet entretien, Gérard Chaumontet (Vice-Président chargé de l'économie), Philippe Leeuwenberg (Conseiller général de Die délégué à la filière bois) et Alain Kerharo (directeur adjoint des services) affirment que le Conseil Général n'a pas d'obligation contractuelle avec les entreprises utilisatrices du réseau de chaleur, et ne participera donc plus au fonctionnement de ce réseau qui s'autofinancera : seule l'entreprise Coriance sera responsable de l'équilibre financier du projet qui ne coûtera désormais plus un euro au département...

Les représentants du Conseil Général déclarent que le Département a choisi de soutenir à nouveau cette aventure industrielle pour permettre le maintien des

emplois créés localement autour de ce réseau de chaleur. Compte tenu de l'arrêt proche de l'usine d'enrichissement d'uranium, il y a urgence à trouver une solution. Pour eux, cette centrale biomasse est une opportunité pour stimuler et structurer mieux la filière bois locale qui devra s'organiser pour répondre à cette demande importante.

Interrogé sur le réalisme du plan d'approvisionnement, Philippe Leeuwenberg confirme qu'aucune étude n'a été encore finalisée pour permettre d'évaluer les potentialités de la forêt drômoise. Des études sont en cours sur le Vercors et les Baronnies, mais leurs conclusions seront connues au plus tôt en 2012. Le Conseil Général aurait consulté les experts de la forêt qui estimeraient que les potentialités de la forêt locale sont largement suffisantes. Pour répondre aux inquiétudes de la FRAPNA qui dispose de conclusions inverses, il sera proposé de « recommander à l'exploitant de la chaufferie

Une proposition de dernière minute

Lors de l'enquête publique, une association des 19 plus gros producteurs de bois Drôme Ardèche a proposé de fournir 80 000 t de plaquettes pour la centrale. Le plan d'approvisionnement a été réalisé pour le moment sans eux... Leur proposition tardive repose sur une production évaluée par chaque producteur et non contrôlée. Aucun prix n'a été avancé.

d'être respectueux des bonnes pratiques forestières ».

Sur l'aspect financier, P. Leeuwenberg déclare que le montage permet de fournir une chaleur au prix 17€/MW pour les serristes, et au prix de 50 €/MW pour les logements puis l'usine d'AREVA qui vient aussi se raccorder. La revente de l'électricité issue de la cogénération à EDF confortera cet équilibre.

Les inquiétudes de la FRAPNA Drôme

L'opposition de la FRAPNA Drôme à ce projet a été jugée outrancière, réfractaire au progrès. Mais l'association n'est absolument pas rassurée par les propos du Département.

L'association objecte qu'il n'y a pas 150 000 t de bois / an disponibles sur la zone d'approvisionnement présumée. L'impact collatéral d'une déforestation incontrôlée peut être irréversible car nos massifs sont peu accessibles et sensibles aux variations climatiques. De plus, la propriété est morcelée, les parcelles font moins de 5 ha : elles ne

D'autres projets locaux

À Laveyron (26), la papeterie Eymine-Leydier va se doter aussi d'une centrale biomasse. Cette installation permettra de fournir 50 % de la vapeur d'eau nécessaire à la fabrication du papier grâce à la combustion de plaquettes bois. Ce bois proviendrait de la filière locale, dans un rayon de 150 km autour de la centrale. D'autres projets vont démarrer en Drôme et dans les régions voisines et la Drôme et l'Ardèche sont dans l'aire d'approvisionnement des papeteries de Tarascon !

En l'absence d'une évaluation des consommations cumulées de ces équipements et des ressources disponibles, nous courrons le risque d'une déforestation massive ici ou dans d'autres pays dans lesquels le bois serait finalement prélevé.

sont donc pas soumises à une obligation de Plan Simple de Gestion ou d'obligation théorique de repeuplement naturel ou plantations, obligatoire à partir de 25 ha.

Les forestiers locaux sentant aussi le danger d'être exclus du marché ont fait des propositions. Des recommandations du Conseil Général pour que Coriance prenne en compte des pratiques forestières raisonnées auraient dû être incluses dans la délégation de service public, mais cela n'a pas été fait. Le seul paramètre pris en compte

dans ce projet est la production d'une chaleur à moindre coût pour permettre aux serristes de maintenir leurs activités. Des solutions moins impactantes ont donc été écartées...

Enfin quels sont les réels engagements du SMARD et donc du Conseil Général pour la suite de cette histoire ? Dans sa séance du 8 juillet 2002, le Département avait décidé la dissolution du SMARD et la cessation totale de son activité à bref ou moyen terme ! Pourtant, en juin 2005, le SMARD a passé dans le cadre d'une délégation de ser-



vice public un contrat avec Coriance qui va construire et exploiter cette future centrale.

La FRAPNA a toujours soutenu le développement de chaufferies collectives à bois, permettant une utilisation rationnelle des ressources de proximité et une implication citoyenne locale. Cet énorme projet de Pierrelatte se développe au détriment de ces chaufferies, dans une logique économique et industrielle dans la-

quelle la qualité de vie de l'homme et la préservation de son environnement sont totalement absentes. Au regard du bilan financier des 25 années de fonctionnement de ce réseau de chaleur, nous craignons qu'en plus d'être un non-sens écologique et démocratique, ce nouveau projet coûte encore très cher aux contribuables drômois.

Un premier recours juridique contre le projet est en cours à l'initiative d'un serviste voisin du site. La FRAPNA Drôme a

écrit une lettre à tous les maires de la Drôme pour les alerter (disponible sur notre site). Une mobilisation citoyenne est nécessaire pour suivre et encadrer ce dossier. Adhérents de la FRAPNA Drôme, votre investissement est urgent et indispensable : d'après nos élus, la chaufferie devra fonctionner à « marche forcée » dès 2012.

Le retour des agro-carburants

Les T (t) CR (Taillis à Très Courte Rotation) sont des cultures intensives d'arbres à croissance rapide (eucalyptus, robinier, peupliers, saules) destinés à fournir rapidement de la biomasse énergétique (ou de la pâte à papier). Les arbres sont plantés à très forte densité (jusqu'à 15000 tiges/ha) et exploités mécaniquement tous les 3 à 15 ans. La biomasse ainsi récoltée est exportée en totalité. Ces méthodes, très éloignées de la sylviculture traditionnelle, font des T (t) CR de véritables cultures agricoles. Ces peuplements nécessitent des terrains à forte potentialité agronomique, profonds, humifères et bien irrigués. Ils constituent une menace de plus de disparition du foncier agricole pour produire des denrées alimentaires.

Lors d'une rencontre avec les techniciens de Coriance, ceux-ci informent les représentants de la FRAPNA que la culture des TCR est en projet à proximité de la centrale pour alimenter celle-ci.

Poker menteur : évaluer la ressource forestière locale

Il y a une incertitude sur l'évaluation de la ressource en bois utilisable localement. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte : la quantité disponible, la quantité réellement exploitable, la durabilité de l'exploitation engagée (renouvellement et préservation des milieux), enfin le temps nécessaire à la mise en route d'une production accrue...

Ci-dessous, les chiffres fournis dans la « contribution du comité « bois énergie » dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du SRCAE Rhône-Alpes » de février 2011, page 54. (Document disponible intégralement sur le site de la FRAPNA Drôme.) Selon ces évaluations, nous sommes loin de pouvoir alimenter les équipements prévus.

QUELLE CAPACITÉ DE PRODUCTION EN BOIS ÉNERGIE ?

PLAQUETTES FORESTIÈRES

Une expertise collective des acteurs de la filière forêts bois a été animée dans les départements par la DRAAF et les DDT. Ces travaux permettent d'estimer, à dire d'experts, les productions actuelles et futures de plaquettes forestières suivant 2 scénarios (tendanciel et volontariste). Le scénario tendanciel correspond à la continuation de situation actuelle et des tendances récentes du point de vue économique et des politiques publiques (elle s'approche en cela des hypothèses de l'étude IFN). [11]. Le scénario volontariste représente quant à lui la mise en place d'actions sur la mobilisation du bois en forêt.

Département	Production actuelle Tonne/an	Tendanciel 2020 Tonne/an	Volontariste 2020 Tonne/an
Ain	29 215	55 000	147 500
Ardèche	3 900	28 900	53 900
Drôme	1 000	26 000	51 000
Isère	30 000	70 000	150 000
Loire	1 710	56 800	94 400
Rhône	6 880	25 000	88 000
Savoie	2 325	22 300	62 300
Haute Savoie	3 700	23 700	55 700
Rhône-Alpes	78 730	307 700	702 800
Rhône-Alpes (ktep/an)	26	100	232
Production supplémentaire (ktep/an)	0	74	206

Voir «Menaces sur la forêt drômoise ?» page 5 du N° 163 des épines (juillet-août 2011)